

## DES OUTILS POUR SENSIBILISER ET AIDER LES PROFESSIONNELS POUR UN TOURISME ACCESSIBLE

**M**algré les lois, les dispositifs mis en place depuis presque vingt ans, l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous avance à petit pas. Rappelons que la loi du 11 février 2005<sup>1</sup> pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit des dispositions à respecter pour toutes les constructions neuves, la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) existants, les aménagements de la voirie, etc. Cette loi donnait dix ans aux ERP pour se rendre accessibles. Malgré aussi des délais complémentaires, des aides diverses, les professionnels du tourisme français ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire de la France un territoire accueillant pour les personnes handicapées.

L'Association **Tourisme & Handicaps** œuvre pour aider les professionnels à faire évoluer leur accessibilité pour accueillir tous les publics en situation de handicap. Quelques outils peuvent les aider à progresser :

- un *e-learning*<sup>2</sup> gratuit permet aux professionnels de la culture de mieux comprendre les besoins et attentes des personnes handicapées. Ce programme vise à donner aux salariés les moyens d'améliorer l'expérience muséale pour tous :

- en découvrant outils et bonnes pratiques pour faciliter leurs interactions avec tous les publics,
- en participant, quel que soit leur métier, à la transformation de leur musée vers un lieu plus accessible ;

- un magazine (*Tourisme accessible*) avec quinze éditions<sup>3</sup>.

Ce support répond à quatre objectifs :

- valoriser les bonnes pratiques, et plus généralement de confort pour tous,
- promouvoir les sites touristiques détenteurs de la marque d'État « Tourisme & Handicap »,
- présenter les concepts et les matériels facilitant l'accessibilité,

- permettre à chacun d'avoir accès aux informations sur les sites touristiques en mesure de satisfaire les attentes en matière de vacances et de loisirs ;

- des fiches conseils (site Internet) pour donner une information fiable : les personnes en situation de handicap recherchent avant tout des informations, avant de se déplacer, qui leur permettent de préparer leur déplacement et leur visite. Faute d'accessibilité du site Internet et également d'informations fiables par rapport à leurs besoins spécifiques, elles ne veulent pas prendre de risques et être déçues à leur arrivée ;

- sans oublier des guides illustrés sur les critères de la marque Tourisme & Handicap : ces ouvrages permettent aux professionnels, désirant mieux interpréter et comprendre les aménagements, de leur éviter des déboires<sup>4</sup>.

**Compte tenu des difficultés** rencontrées par les ERP de 5<sup>e</sup> catégorie (commerces, restaurants, hôtels, etc.), l'État finance 50 % des dépenses engagées par un fond d'accessibilité<sup>5</sup> depuis novembre dernier pour :

- des équipements de mise en accessibilité (rampes, sanitaire avec barre d'appui...);

- des travaux de mise en accessibilité (supprimer une marche...);

- le diagnostic des conditions d'accessibilité de l'établissement ;

- les dépenses d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**De nombreux outils ou d'aides existent** et les professionnels du tourisme n'ont plus d'excuses pour éviter de recevoir des visiteurs ou une clientèle à besoins spécifiques. ■



1. L. n° 2005-102 du 11 févr. 2005, JO du 12.

2. monmuseeaccessible.fr.

3. tourisme-handicaps.org/magazines.

4. economie.gouv.fr/fonds-accessibilite#fonds-accessibilite.

5. tourisme-handicaps.org/fiches-conseil-site-web.



**AUTEUR** Annette Masson

**TITRE** Présidente de l'Association  
Tourisme & Handicaps